

COMMUNE DE NOYAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JANVIER 2025
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq et six janvier à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 31 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 14 (dont 3 pouvoirs)
------------------------------------	---

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, PANSART Daniel, LEJART Frédéric, BRUAND Christophe, LEFEUVRE Chantal, JAFFRÉ Violaine, PELLAN Gérard, BAUDUCEL Alice, TRONET Jean-Yves et RUELLAN Sébastien.

Absent(s) excusé(s) : Sylvianne TEFFAINE (pouvoir donné à Daniel PANSART), Vanessa CAMARD (pouvoir donné à Anne ROBERT), Liliane CICEREN (pouvoir donné à Frédéric LEJART) et Jean-Marc GUILLOT

Secrétaire de séance : Alice BAUDUCEL

Ordre du jour :

- 1 – DIA – Rue du Champ Bouin (délibération 2025-001)
- 2 – DIA – Rue de la Mairie (délibération 2025-002)
- 3 – Demande d'inscription scolaire (délibération 2025-003)
- 4 – Devis SDE (délibération 2025-004)
- 5 – Devis réfection pont des Portes (délibération 2025-005)

<p>DELIBERATION 2025-001 URBANISME DIA – 9 RUE DU CHAMP BOUIN</p>
--

Maître MACÉ Laura, notaire à Servon-sur-Vilaine, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner à la commune de Noyal pour savoir si elle désirait préempter le bien situé 9 Rue du Champ Bouin, cadastré AB 103 d'une superficie de 808 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par « 14 » voix **POUR**,
par « 0 » voix **CONTRE**
par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur cette vente de la Rue du Champ Bouin
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION 2025-002
URBANISME
DIA – 20 RUE DE LA MAIRIE

Maître RENAULT-JACOB Angélique, notaire à Lamballe-Armor a soumis une déclaration d'intention d'aliéner à la commune de Noyal pour savoir si elle désirait préempter le bien situé 20 Rue de la Mairie, cadastré AB 91 d'une superficie de 184 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

par « 14 » voix **POUR**,

par « 0 » voix **CONTRE**

par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur cette vente de la Rue de la Mairie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION 2025-003
AFFAIRES COMMUNALES
DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande d'une famille concernant leur souhait d'inscrire leur enfant à l'école de Noyal, en classe de PS, en janvier 2025 ou avril 2025. Leur demande est motivée par le fait que résidant à Landéhen, elle n'a pas d'école publique sur sa commune.

Monsieur le Maire explique qu'une participation financière des frais de scolarité peut être demandée à la commune de Landéhen. Les membres du Conseil discutent de la situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

par « 14 » voix **POUR**,

par « 0 » voix **CONTRE**

par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

DECIDE d'accepter la demande d'inscription scolaire de cette famille.

DECIDE de demander une participation aux frais de scolarité à la commune de Landéhen

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire

DELIBERATION 2025-004
FINANCES COMMUNALES
DEVIS SDE

Monsieur le Maire explique les devis reçus par le SDE suite à une demande d'un riverain de la rue de Bellevue. Il propose de statuer sur le devis le plus réalisable : la dépose d'un poteau béton et remplacement par la pose d'un candélabre pour un montant de 6 674,40 € TTC (reste à charge de la commune de 4 017,00 €). Le nouveau candélabre sera installé de l'autre côté de la rue de Bellevue,

sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par « 14 » voix **POUR**,

par « 0 » voix **CONTRE**

par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

DECIDE de valider le devis du SDE d'un montant de 6 674,40 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION 2025-005
FINANCES COMMUNALES
REFECTION PONT DES PORTES

Monsieur le Maire propose d'étudier les devis reçus pour la réfection du Pont des Portes.

Grâce au Programme National Ponts 2 engagé en 2024, des diagnostics ont été établis sur l'ensemble des ponts de la commune. Le Pont des Portes présente des défauts majeurs altérant sa solidité et son usage. Des travaux de réparation urgente doivent être engagés. Pour le moment, seuls des arrêtés avec panneaux interdisant la circulation de poids lourds et le passage alterné de véhicules légers ont été mis en place. L'ADAC a travaillé sur ce dossier en demandant à une entreprise spécialisée dans ce type de travaux d'établir un devis de réparation. Une demande de devis a été faite concernant le remplacement et la prolongation du garde-corps côté amont. Une demande de subvention a été également déposée auprès du dispositif d'aide à la réparation des ouvrages communaux les plus dégradés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

par « 14 » voix **POUR**,

par « 0 » voix **CONTRE**

par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

DECIDE de valider le devis de l'entreprise BEUREL TP pour les travaux de génie civil pour un montant de 7 590,00 € HT.

DECIDE de valider le devis de l'entreprise ROUSSEAU pour le remplacement du garde-corps pour un montant de 2 824,40 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

AFFAIRES COMMUNALES

En vertu de la délibération 2020-094 du 02 novembre 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a passé commande de :

Objet	Société	Montant HT
accoudoirs sur le siège du bureau de l'accueil	BRS BUREAUTIQUE	249,50 € HT
plants pour le fleurissement de la commune	Pascal AURY	410,40 € HT
plants pour le fleurissement de la commune	PEPINIERE DU PENTHIEVRE	925,12 € HT
location d'une nacelle pour les travaux d'élagage du service technique	LOCARMOR	397,10 € HT

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les élus discutent des sorties du lotissement du Champ Piry par la rue Jean Parisé (vers la zone artisanale de la Tourelle 2, rue des Frères Mongolfier) et la rue du Moulin (route départementale). Le but des élus étant de faciliter les sorties de ce lotissement et de veiller à améliorer la vitesse dans la rue du Moulin. Les données du radar pédagogique seront exploitées à cet effet. Mr le Maire propose de consulter l'entreprise PLCE (Pascal LEFFONDRE) pour ce projet et de proposer une consultation publique avant validation.
- Lot C - 3^{ème} tranche du lotissement du Champ Piry : permis déposé par la SCCV Mongolfier le 26 décembre 2024 et PA de la tranche 3 déposé début novembre.
- INSEE : population 2025 : 1001 habitants (population 2022)

Dates à retenir :

Collecte des sapins : samedi 11 janvier 2025 de 10h à 12h (Daniel et Jean-Yves) devant la mairie

Cérémonie des vœux : dimanche 12 janvier 2025 à 11h00 à la salle multifonctions

Journée plantations : vendredi 24 janvier 2025 à 9h00

Commission travaux (haies et chemins d'exploitations) : samedi 18 janvier à 9h00

Aménagement Vallée du Gouessant : rdv samedi 11 janvier à 15h00 avec la Gaule Lamballaise

Conseil Municipal : lundi 03 février 2025 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Noyal, le 06 janvier 2025

Le Maire
Philippe HELLO



La secrétaire de séance
Alice BAUDUCEL